

JUSTICE

Mis en examen pour « génocide »,
il vit paisiblement près de Troyes

Isaac Kamali a été mis en examen jeudi pour « génocide » et « crimes contre l'humanité » commis au Rwanda en 1994. Il a été laissé libre sous contrôle judiciaire. Nous avons retrouvé sa trace dans l'agglomération troyenne où il réside.

ES ET WS

Génocide », « crimes contre l'humanité ». Ce sont les chefs d'accusation pour lesquels Isaac Kamali a été mis en examen jeudi par un juge d'instruction parisien. Soupçonné d'avoir planifié plusieurs exactions envers les Tutsis durant le génocide commis par les Hutus en 1994 au Rwanda (**), le septuagénaire, présumé innocent, a été laissé libre sous contrôle judiciaire.

VIE NORMALE

C'est ainsi qu'il a pu regagner son domicile de l'agglomération troyenne hier, à 12 h 45. Une scène à laquelle nous avons pu assister alors que nous étions en train de sonner à sa porte dans le but de le rencontrer et lui donner la possibilité de s'exprimer.

Après avoir mis un certain temps à descendre de la voiture, cet homme né en 1949, aidé d'une canne et accompagné de deux hommes, a marché à petits pas vers l'entrée de son domicile. Après avoir refusé notre demande d'entretien, il nous a renvoyés vers son avocat. Interrogé par l'Agence France Presse (AFP), ce dernier n'a pas souhaité communiquer.

Locataire d'un bailleur social, Isaac Kamali vit depuis au moins un an dans l'agglomération troyenne, selon son propre compte Facebook. Le natif de Nyanzange au Rwanda ne se cache pas. Que ce soit dans ses déplacements quotidiens (« Je le croise régulièrement. On se dit "bonjour" », nous a confié hier un voisin) ou sur les réseaux sociaux. Naturalisé Français depuis 2002, il a résidé durant plusieurs années à Béziers. Il a notamment exercé la fonction de professeur de mathématiques avant de prendre sa retraite.

IL CONTESTE LES FAITS

Qu'est-il reproché exactement à cet homme âgé ? Ce dernier fait l'objet d'une plainte déposée en 2009 par le Collectif des parties civiles pour le Rwanda (CPCR). Une association créée par Alain et Daïroza Gauthier, couple rémois surnommé les « Klausfeld du Rwanda » (***) pour leur recherche des responsables du génocide depuis 25 ans. Le couple a déjà déposé une trentaine de plaintes contre des



Nous avons retrouvé Isaac Kamali devant son domicile de l'agglomération troyenne, hier midi.

personnes d'origine rwandaise qui résident dans l'Hexagone. Trois génocidaires ont pour l'instant été condamnés en France.

« Meurtres, pillages et destructions des biens tutsis. » selon la plainte du CPCR

Ancien fonctionnaire du régime hutu, Isaac Kamali a notamment évolué au sein du ministère des Transports. Plusieurs témoignages recueillis par le Parquet général du Rwanda et repris dans la plainte du CPCR lui confèrent « une grande responsabilité » dans la mise en œuvre de certaines exactions en 1994. « Il est reproché à Isaac Kamali d'avoir participé aux meurtres, pillages et des destructions des biens des Tutsis. Il aurait également supervisé les meurtres commis par les Interahamwe (milice, NDLR) et aurait appelé la population locale hutu à commettre différents crimes contre les Tutsis », indique la plainte du CPCR que nous avons pu consulter.

« Des faits contestés par le suspect », selon le Parquet national antiterroriste (PNAT).

DOUZE ANS APRÈS

Condamné par contumace à la peine de mort en 2003 par un tribunal rwandais, Isaac Kamali n'a jamais comparu devant la justice de son pays d'origine. Sa condamnation a été « anéantie » en raison d'un changement de législation rwandaise. Recherché par Interpol, il a été arrêté en 2007 à l'aéroport de Philadelphie par les autorités américaines. Renvoyé vers la France, il n'a plus été inquiété. La justice française ayant refusé la demande d'extradition du Procureur général du Rwanda. Jusqu'à sa mise en examen cette semaine. Douze ans après la première plainte à son encontre.

(*) 800 000 morts d'après le juillet 1994 selon l'ONU

(**) Serge et Irène Klausfeld ont passé leur vie à rechercher des anciens nazis responsables de la Shoah. La famille de Daïroza a été victime du massacre des Tutsis par les Hutus.

3 QUESTIONS À...



ALAIN GAUTHIER, CO-FONDATEUR DU COLLECTIF DES PARTIES CIVILES POUR LE RWANDA (CPCR)

« Nous pensions le dossier tombé dans les oubliettes »

Comment avez-vous réagi à l'arrestation et la mise en examen d'Isaac Kamali ?

Nous sommes étonnés de voir ce dossier sorti aujourd'hui. Nous pensions qu'il était tombé dans les oubliettes de l'histoire. C'est totalement anormal car nous avons déposé plainte en février 2009, il y a douze ans. Le CPCR se réjouit de cette décision tardive mais ne peut manquer de dénoncer une fois de plus les

lenteurs de la justice française.

Il vivait visiblement sans se cacher. Cela vous étonne-t-il ?

Non, comme la plupart. Certains sont naturalisés, d'autres vivent en France sans titre de séjour. Nous l'avions retrouvé à Béziers. Il serait ensuite passé par la Lorraine avant d'arriver près de Troyes.

L'accélération de la procédure à son encontre est-elle selon vous liée à la volonté d'Emmanuel Macron, exprimée lors d'une visite au Rwanda en mai, de poursuivre les génocidaires rwandais présents en France ?

Je n'en suis pas certain car les gendarmes de l'Office central de lutte contre les crimes contre l'humanité, se sont déplacés au Rwanda en 2017. Comment se fait-il qu'ils soient allés là-bas si tardivement alors que la plainte date de 2009 ?